



Conseil des droits de l'homme

46e session du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel

Uruguay

Genève, 1^{er} mai 2024

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse souhaite la bienvenue à la délégation uruguayenne.

La Suisse fait les 3 recommandations suivantes à l'Uruguay :

1. Prendre des mesures immédiates et concrètes, y compris par un plan stratégique, pour réduire la surpopulation carcérale, améliorer les conditions de détention et garantir l'accès à des services de santé physique et mentale et à des programmes de réhabilitation et de réintégration, notamment aux femmes et aux mineurs.
2. Allouer les ressources financières et humaines nécessaires pour garantir une mise en œuvre effective de la loi 19.580 sur la violence basée sur le genre, y compris la mise à disposition de services de conseil, de centres d'accueil et d'assistance aux victimes, et garantir l'accès à la justice, la conduite et la poursuite d'enquêtes approfondies concernant les actes de violence basée sur le genre, y compris contre les personnes LGBTQIA+.
3. Conférer aux étrangers qui acquièrent la citoyenneté uruguayenne par naturalisation les mêmes droits que les autres citoyens afin d'assurer la jouissance des droits de l'homme sans discrimination et pour prévenir l'apatridie.

Je vous remercie.

Mission permanente de la Suisse auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève

Permanent Mission of Switzerland to the United Nations Office and to the other International Organizations in Geneva

Rue de Varembé 9-11, CP 194, 1211 Genève 20

Tél. +41 (0)58 482 24 24, Fax +41 (0)58 482 24 37, www.dfae.admin.ch/geneve